



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 22 MAI 2014**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – KANDEL (pouvoir à M. BETTATI jusqu'à 10h13) – LEROY – LISNARD – LORENZI – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET – Dr REVEL – Mme REVEST – Dr ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etait excusé : M. TAMBAY.

Etaient absents ou représentés : MM. BLANCHI (pouvoir à M. GINESY) – ICART – TABAROT.

L'an deux mille quatorze le 22 mai, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance plénière du 22 mai 2014. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de Mme Caroline MIGLIORE en qualité de secrétaire de séance, et je lui demande de procéder immédiatement à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup. Mes chers collègues, avant d'examiner le seul point inscrit à l'ordre du jour de notre séance plénière, je voudrais rendre hommage à deux de nos collègues récemment disparus. Tout d'abord, notre collègue Jacques TOUSSAINT. Je salue dans les tribunes la présence de sa fille qui travaille d'ailleurs au conseil général, Mme Brigitte PUYRAIMOND. Le 10 mars dernier, le Dr Jacques TOUSSAINT nous a en effet quittés. Médecin, il avait consacré toute sa carrière professionnelle au service des autres. Ses qualités de cœur, son humanisme, son investissement personnel étaient reconnus de tous, et de tous ceux particulièrement nombreux qui l'ont connu et apprécié.

C'était un homme de conviction, engagé derrière le Général de GAULLE, qui a conduit à Nice un combat dans la fidélité aux idées gaullistes, à un moment où à Nice, ces idées étaient largement combattues de tous côtés. Il a toujours fait preuve de fidélité et de constance dans ses convictions. Il a été conseiller général du troisième canton de Nice, où il avait succédé à une figure de notre département, Virgile BAREL, avant d'être lui-même battu par Charles CARESSA. Il s'agit du canton qu'occupe aujourd'hui notre collègue Jacques VICTOR. Jacques TOUSSAINT fut aussi un adjoint au maire de Nice dévoué, compétent et disponible.

Je veux faire part à sa famille, et particulièrement à sa fille aujourd'hui, de l'assurance de tout notre soutien dans cette épreuve. Au nom de notre assemblée départementale, je souhaite rappeler aujourd'hui sa mémoire, son action, et s'incliner devant cette forte personnalité de notre département dont la disparition nous a profondément attristés.

Je voudrais également rendre hommage à Pierre BACHELET qui nous a quittés samedi dernier, deux jours avant son 88^{ème} anniversaire. Pierre BACHELET était une personnalité majeure de la vie de notre département et de notre pays. Homme de conviction, il était profondément attaché aux valeurs du gaullisme, auxquelles il a été fidèle tout au long de son engagement public. Devenu pour la première fois député en 1983, il était alors suppléant de Pierre SAUVAIGO. Pierre BACHELET fut réélu sans interruption jusqu'en 1997 à l'Assemblée Nationale où il siégea au sein du groupe RPR.

Pierre BACHELET fut également un élu local particulièrement apprécié de ses concitoyens. Maire du Cannet de 1977 à 1995, date à laquelle il fut battu et où l'ingratitude présida à cette défaite, il transforma sa ville en la dotant d'équipements modernes, tout en étant attentif aux attentes quotidiennes de ses habitants.

Il siégea également dans notre assemblée où il représenta le canton du Cannet de 1976 à 1988. Il participa à ce titre aux grandes étapes de la mise en place de la décentralisation de 1982. Il fut l'acteur et le témoin de cette grande évolution, voulue par François MITTERRAND, de la transformation des départements, de la décentralisation du pouvoir confié aux départements. Il fut également vice-président de notre assemblée de mars 1979 à mars 1982.

Je veux aujourd'hui adresser à sa famille, à ses proches, mes plus sincères condoléances, et exprimer notre reconnaissance à Pierre BACHELET pour son action au service du Cannet, des Alpes-Maritimes et de la France.

Mes chers collègues, je vous demande d'observer une minute de silence en hommage au Dr Jacques TOUSSAINT et à M. Pierre BACHELET.

Une minute de silence est observée à la mémoire du Dr Jacques TOUSSAINT et de Pierre BACHELET.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous avons la joie d'accueillir dans notre assemblée une nouvelle élue, Françoise REVEST, élue suppléante dans le canton de Cagnes-sur-Mer ouest, derrière Lionnel LUCA. Françoise REVEST vient de rejoindre notre assemblée après la démission de Lionnel LUCA à la suite de son élection comme maire de Villeneuve-Loubet.

Je souhaite la bienvenue à Françoise REVEST qui est engagée dans le mouvement associatif, notamment à la tête de l'association « Dyspraxique mais Fantastique ». Elle siégeait à ce titre au sein de la MDPH, connaît donc bien le monde du handicap, et a fait des propositions très pertinentes. Elle est engagée bénévolement depuis des années au service de ceux qui sont frappés par la maladie. Je veux lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée, et beaucoup de réussite dans l'exercice de son mandat. Nous n'en connaissons pas la durée, ce qui est assez inédit dans notre pays, puisqu'à quelques mois des élections qui sont censées être programmées en mars 2015, nous ne savons pas si ces élections auront lieu, quand elles auront lieu, ni comment elles auront lieu. Je crois que même dans la Russie de M. POUTINE, il n'y a pas les mêmes incertitudes...

En tout cas, quelle que soit la durée de votre mandat Mme REVEST, nous vous souhaitons beaucoup de succès. Je veux en même temps remercier Lionnel LUCA qui a siégé au sein de notre assemblée pendant 26 ans, depuis 1988. Il en a été le vice-président en charge de l'environnement. Je veux le remercier pour son travail, pour son engagement, pour la force de ses convictions. Je lui souhaite aussi beaucoup de réussite dans son mandat à la tête de la mairie de Villeneuve-Loubet.

Juste avant de commencer cette séance, je veux féliciter notre premier vice-président, le député Charles-Ange GINESY, qui a été élu mardi président de l'association nationale des stations de montagne de France. C'est une reconnaissance pour son travail, pour son engagement au service de la montagne et des stations. Je crois que le sénateur

Charles GINESY avait été vice-président de cette association. C'est une belle reconnaissance pour Charles-Ange GINESY et aussi pour nos stations de sports d'hiver qui aujourd'hui occupent la présidence nationale. Félicitations à Charles-Ange GINESY pour cette belle élection qui conforte le positionnement des stations des Alpes du Sud au plan national et qui, quelque part, salue aussi l'engagement du Conseil général pour la promotion et pour le développement de ces stations de sports d'hiver.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Vous avez évoqué l'incertitude concernant l'élection des conseillers généraux. Or il me semble qu'une question bien plus grave se pose, non pas seulement pour notre assemblée mais pour notre pays : l'annonce faite par le Président de la République de supprimer les conseils généraux à court terme. Cette annonce a été confirmée par le Premier Ministre. Même s'il y a aussi des incertitudes sur la façon dont cette suppression est envisagée, nous sommes un peu surpris que cette question n'ait pas été à l'ordre du jour de cette session. Nous souhaitons qu'elle soit examinée lors d'une prochaine session, non pas pour défendre une collectivité où nous siégeons, ce qui est tout à fait secondaire, mais au nom du rôle essentiel, incontournable et presque irremplaçable de cette collectivité.

L'association des maires a pris l'initiative de demander aux communes de délibérer par motion pour dire des choses qui sont tout à fait claires, simples et qui nous conviennent. Que cette assemblée débattenne et se prononce également, cela nous paraît nécessaire. Vous y avez également pensé, je n'en doute pas. Je voulais insister sur ce point, car c'est un véritable tremblement de terre, une démolition de l'organisation démocratique de notre pays qui est engagée. Elle aurait été engagée de toute façon, mais aujourd'hui elle se précise.

M. Le Président.- Merci de cette intervention. Je n'ai pas souhaité en effet inscrire aujourd'hui à l'ordre du jour un débat sur cette question, mais je retiens votre proposition. Nous nous réunirons le 26 juin prochain pour l'examen de notre compte administratif, c'est-à-dire dans un peu plus d'un mois. Nous y verrons peut-être plus clair. Je l'espère car ce pouvoir est tellement incohérent, inconséquent, incapable de porter une vision, de décider. Il a déjà tellement changé d'avis sur cette question. Peut-être néanmoins qu'une position sera arrêtée. On nous annonce un texte législatif. C'est en tout cas la version publique. On parle en privé de deux textes législatifs : un concernant les régions qui pourrait être déposé maintenant, et un autre concernant les départements qui serait reporté à plus tard, à l'automne, et dont le contour est très flou.

Au-delà du débat de fond qui est extrêmement grave, puisque si nous devions supprimer les Départements, nous modifierions, au profit de régions qui verraient leur taille doubler, tripler ou quadrupler, l'organisation institutionnelle de notre pays, nous romprions avec un découpage issu de la Révolution et de l'Empire qui a structuré tout notre pays, qui l'a constitué. Les historiens, les géographes soulignent combien la création des départements par Napoléon, leur organisation avec les préfets, a été à la base du développement et de la croissance de notre pays, combien ces départements ont suscité un attachement identitaire très fort.

Cela signifie que ce changement n'est pas neutre et qu'il mérite mieux qu'un simple artifice électoral et politicien. Est-ce qu'il n'y a derrière cela, comme je le pense, qu'une motivation finalement électoraliste, c'est-à-dire celle de reporter les élections de mars 2015 ? Les socialistes ont trouvé une solution assez simple : puisqu'ils perdent les élections, ils ont décidé de les reporter, et pourquoi pas demain de les supprimer. Je leur suggère de les supprimer, ce serait le meilleur moyen pour qu'ils se maintiennent au pouvoir, mais là nous changerions peut-être de régime...

M. HOLLANDE doit être je crois à 16 % de popularité, c'est-à-dire à 84 % d'impopularité. C'est au moins un record qu'il a franchi. Dans l'histoire, il restera sans doute ce seul signe du passage de M. HOLLANDE à la présidence de la République, outre les dégâts qu'il aura commis pour notre pays. L'histoire retiendra qu'il aura été le Président de la République le plus impopulaire et le plus néfaste de la Cinquième République.

Sur le fond, je ne sais pas ce qu'il faut retenir. Faut-il écouter le Président de la République qui le 18 janvier, c'est-à-dire il y a seulement 4 mois, à Tulle, chez lui, au Conseil général qu'il a présidé pendant des années, disait : « *Je ne suis pas favorable à la suppression des Départements comme certains le réclament, car des territoires perdraient en qualité de vie, sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires* ». Ce devait être un moment de lucidité, dans une période qui en est largement dépourvue. Il disait un peu plus tôt, c'est-à-dire avant d'être élu : « *Aux Départements le rôle d'assurer, de renforcer les solidarités sociales et territoriales. Ils n'y parviendront que si les Conseils généraux disposent de nouvelles ressources* ».

M. VALLS, dans sa déclaration de politique générale, a ensuite fait état d'une disparition « *à l'horizon 2021* ». Le 6 mai, le Président de la République, a finalement déclaré : « *Les Départements ont vécu* ». Que s'est-il passé entre le 18 janvier et le 6 mai ? Il y a eu bien sûr la raclée historique aux municipales, ceci devant expliquer cela. Je ne veux pas rentrer dans le fond du débat, mais nous avons aujourd'hui une incohérence politique majeure et une situation qui est tout de même juridiquement scandaleuse. A dix mois d'une élection, ne pas savoir si cette élection aura lieu, ne pas connaître les règles de cette élection, c'est véritablement un scandale démocratique. Aucun pouvoir n'avait osé un tel coup de force, car c'est un coup de force démocratique que de reporter les élections, voire de les supprimer.

Je vous propose que nous ouvrons lors de notre prochaine séance un grand débat qui permettra aussi d'éclairer nos concitoyens sur le rôle des Conseils généraux. Si les Conseils généraux disparaissent, les départements disparaîtront, c'est-à-dire l'administration de l'Etat dans les départements, les préfets, tous les éléments de proximité. Demain, je prends le pari que si les départements disparaissent, ce seront à terme les communes qui disparaîtront, notamment les petites communes. Le lien organique qui existe entre les Départements et les communes sera coupé et brisé. Nous savons bien que les Départements sont aujourd'hui le principal financeur des communes, et d'abord des communes rurales. Plus aucun projet communal ne sera donc possible. Nous n'imaginons pas qu'une structure qui dépendrait de Marseille ou de Lyon, aurait le même regard de proximité. La prochaine cible, ce seront les communes.

Il y a toujours des risques à jouer contre notre histoire. Celle-ci est au cœur de notre identité. Les communes et les départements sont les cellules de base de la démocratie. Les intercommunalités, les régions et l'Europe sont des constructions beaucoup plus récentes et beaucoup plus artificielles. La commune, le département, la nation, cela compte. Et pour moi cela compte plus que l'intercommunalité, la région et l'Europe. C'est un grand débat de fond dans notre pays. Attention donc à ceux qui jouent aux apprentis sorciers pour des raisons électorales avec l'histoire et avec l'identité. Je voulais tout de même souligner cela aujourd'hui.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Ma position est connue. Elle est même parue sur *Nice-Matin*. Par conséquent, je n'ai pas à m'attarder sur ce sujet et à redire ici, ne serait-ce que par prétérition, que je ne suis pas d'accord avec cette réforme. Une fois cela dit, le débat est absolument nécessaire. Vous avez raison, il faut l'avoir de manière à éclairer la population. Mais je souhaite que ce débat ne soit pas en même temps un déballage d'agressivité. Il faut que ce débat se centre sur l'intérêt pour le pays et les territoires de conserver ou non une structure de péréquation des aides à un niveau de proximité. Je pense pour ma part participer au débat en limitant strictement ma participation à cet aspect du problème qui est peut-être un peu technique mais qui est aussi très politique, dans la mesure où il exclut les aspects politiques du débat. C'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui.

M. le Président.- Je vous remercie. Vous avez raison de souligner que c'est un beau débat. Ce pourrait être un beau débat, s'il n'était biaisé par l'argument électoral. Commençons par la réforme sans laisser croire qu'il y a une arrière-pensée politique, pour que ce débat soit serein. Si nous commençons par dire qu'il faut reporter ou supprimer les élections... Il faut incontestablement réformer, puisque des structures se sont aujourd'hui empilées, mais ce n'est pas forcément le département qui en est la dernière.

Je citerai tout de même quelques chiffres. Depuis 1998, plus 18 % de fonctionnaires dans les communes, plus 28 % dans les Départements, plus 150 % dans les régions, plus 247 % dans les intercommunalités. Aujourd'hui, on nous dit que ce sont les régions et les intercommunalités qui vont faire des économies. Comprenez qui pourra...

Nous reviendrons sur le fond. La Cour des Comptes l'a dit. Je vous invite à lire son rapport sur les intercommunalités. Nous avons fait ici des efforts importants de réforme : 500 agents de moins depuis cinq ans. Il faut faire des économies, il faut s'associer à l'effort national. Il faut que les collectivités baissent leurs dépenses publiques. Néanmoins, rappelons le poids de la dette : 1 900 milliards d'euros pour notre pays. La dette des collectivités locales, toutes collectivités confondues, représente aujourd'hui 8 % du montant de cette dette. Elle représentait au début des années 80 un tiers de la dette publique. Cela signifie que le poids de la dette des collectivités a été divisé par quatre, alors que celui de l'Etat a augmenté de 50 %.

Quand je vois les 1 200 agences de l'Etat qui n'ont été astreintes à aucun effort, qui ont continué à créer, à empiler, et dont on peut s'interroger sur l'utilité, la pertinence...

Chaque gouvernement en porte une responsabilité, et je pense qu'elle est largement partagée à droite et à gauche. Quand on voit la gabegie de certains établissements publics, ce que fait la SNCF aujourd'hui, et même les régions, puisqu'il y a une coresponsabilité : on commande des TER sans regarder s'ils sont adaptés aux quais. Ce sont au moins 300 M€ de dépenses au minimum pour notre pays, et sûrement plus lorsque l'on connaît le coût de la modification d'un quai ! Nous marchons sur la tête... Ces erreurs, ce ne sont pas les Départements qui les ont faites.

Il ne faudrait pas qu'il y ait des alibis, des artifices de communication, des arrières-pensées, puisque les conséquences seraient assez graves. J'ai évoqué les conséquences pour les petites communes, mais il y aurait des conséquences pour la culture également. Où peut-on faire des économies aujourd'hui ? Si nous enlevons les allocations de solidarité sociale que verse le Conseil général, les allocations individuelles de solidarité, le RSA... Est-ce que le pouvoir socialiste veut supprimer le RSA ? Si oui, qu'il le dise. Le RSA représente 120 M€ pour le Conseil général. De même, faut-il supprimer l'APA pour les personnes âgées ? Chaque année, l'APA nous coûte 130 M€ et l'Etat nous en verse 30. Nous prenons donc 100 M€ à notre charge. Si demain cela est assuré par un autre, cet autre aura déjà un déficit de 100 M€ au départ. Si c'est fait au niveau de l'Etat, ce seront 10 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour l'Etat.

Faut-il supprimer la prestation de compensation du handicap ? Faut-il supprimer les maisons d'accueil pour les enfants qui sont placés, fermer le foyer de l'enfance, ne plus financer nos EHPAD ? Tout cela représente 510 M€. Le personnel : 190 M€. Faut-il que nous supprimions le statut de la fonction publique pour licencier des fonctionnaires ? Ce serait inédit mais possible. Ce pourrait être dans la loi, mais que le gouvernement socialiste ose dire qu'il va faire licencier des fonctionnaires. Je pense que les communistes seraient très sensibles à cette mesure issue du Conseil National de la Résistance sur le statut des fonctionnaires...

Allons-nous supprimer le financement aux sapeurs pompiers ? 72 M€. Peut-être. On peut privatiser les pompiers aussi. Va-t-on supprimer les dotations aux collèges ? 35 M€. Une fois ces montants additionnés, comme le dit la Cour des Comptes, nous en arrivons à 85 % de dépenses incompressibles. Le reste, ce sont les investissements sur les routes, la construction des collèges, 50 M€ d'aides aux communes... Si nous estimons qu'il faudra quand même continuer d'aménager les routes et les collèges, la marge de manœuvre réside dans la suppression de l'aide aux communes. Il faut le dire. Ce serait la fin des communes.

Ce serait aussi la suppression de toute aide aux associations culturelles et sportives. Si nous enlevons demain 20 M€ du Conseil général aux théâtres, aux orchestres, aux 1 500 associations sportives et culturelles que nous soutenons, il n'y aura plus aucun établissement culturel de grande dimension qui pourra être ouvert dans notre département. Que les socialistes disent : nous arrêtons l'aide à la culture. Nous attendons les réactions. Il est facile de dire : nous supprimons un échelon, cela va générer des économies. Où seront-elles faites ces économies ? Pour notre part, nous avons commencé à faire ces économies : nous avons moins de personnel, nous ne remplaçons pas les départs en retraite, nous avons

300 véhicules de moins, là où M. VAUZELLE est passé depuis 1998 de 900 agents à 5 000. Et on va prendre les régions pour modèle de gestion ? Soyons sérieux.

Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je souscris entièrement à ce que vous venez de dire, et je souscris entièrement au rappel de l'histoire qu'il faudra que nous fassions dans ce département, à savoir que les départements ont été créés par le Consulat et l'Empire, et que nous n'avons pas à nous caler sur les Allemands, qui pour leur part ont les régions. En réalité, c'est cela. On a voulu copier l'Allemagne, ce qui est un tort monumental, il faut le rappeler.

Je vous rappelle quand même quelque chose. Savez-vous à quelle date nous sommes devenus Français pour la première fois et nous avons eu le département des Alpes-Maritimes dans lequel il y avait d'ailleurs Tende et La Brigue qui en faisaient déjà partie ? C'est en 1792-1793, jusqu'en 1815. Ce n'est pas en 1860, comme certains d'entre vous peuvent le croire, que nous sommes devenus français pour la première fois, mais bien en 1792-1793. Je pense, M. le Président, que cela doit être mentionné dans la délibération que vous prendrez, puisque les citoyens l'ignorent. Je l'ai découvert grâce aux archives de Tende qui sont écrites en français entre 1793 et 1815. Le Préfet impérial de l'époque était alors DUBOUCHAGE. Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense que cela doit être mentionné.

M. le Président.- Merci de ce rappel historique.

Mes chers collègues, je vous propose de passer à présent à l'examen de l'unique rapport inscrit à l'ordre du jour de notre séance qui vise au remplacement de deux postes vacants de vice-président.

1. REMPLACEMENT DE DEUX POSTES VACANTS DE VICE-PRESIDENT

M. le Président.- Il convient de pourvoir deux sièges de vice-président de notre assemblée. Le premier était devenu vacant suite à la démission de notre collègue Michel ROSSI, lorsqu'il était devenu député à la suite de la nomination au gouvernement de Jean LEONETTI. Lorsque Jean LEONETTI est redevenu député, Michel ROSSI n'a malheureusement pas pu redevenir conseiller général. C'est prévu pour les députés et les ministres, mais non pour les conseillers généraux. Il avait démissionné le 5 août 2011.

Démission plus récente, celle de Lionnel LUCA à la suite de son élection le 23 mars dernier à la tête de la commune de Villeneuve-Loubet.

Je vous propose aujourd'hui de combler ces vacances et de compléter la commission permanente en procédant à la désignation de deux vice-présidents. Je vous propose d'approuver à main levée le fait de compléter avec deux vice-présidents notre commission permanente.

La proposition de compléter la commission permanente en procédant à la désignation de deux vice-présidents, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Cette proposition est donc adoptée. Je vous propose de procéder à la désignation de ces vice-présidents selon la procédure définie aux articles L.3122-5 et L.3122-6 du code général des collectivités territoriales. Au vu de ces dispositions, les candidatures aux postes de vice-présidents sont déposées dans l'heure qui suit la décision de compléter la commission permanente. Nous avons voté la décision de compléter cette décision à 10 heures 13. Ces candidatures seront donc enregistrées jusqu'à 11 heures 13.

A l'expiration de ce délai, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président. En revanche, si plusieurs candidatures pour chaque poste à pourvoir sont présentées, il sera procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente, à l'exception du Président. Dans ce cas, l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque poste de la commission permanente est ensuite approuvé à la majorité. Tous les membres de notre assemblée siègent au sein de la commission permanente, sa composition est assez simple.

Je vous propose comme candidatures celle de David LISNARD en remplacement de Lionnel LUCA au poste de quatrième vice-président de notre assemblée, et celle de Jérôme VIAUD, en remplacement de Michel ROSSI, en qualité de quinzième vice-président. Si d'autres candidatures sont proposées, celles-ci devront m'être remises avant 11 heures 13. Passé ce délai, aucune candidature ne sera recevable.

Je suspens donc la séance de notre assemblée pendant une heure, et je vous propose que nous délibérions dans le cadre de la commission permanente qui est également convoquée ce jour. Nous reprendrons la séance dans une heure.

La séance est suspendue de 10 heures 13 à 11 heures 13.

M. le Président.- Je vous propose de reprendre notre séance plénière, interrompue pendant le délai légal d'une heure pour constater les dépôts de candidatures. Nous reprenons à 11 heures 13, et nous avons constaté à 10 heures 13 le dépôt de deux candidatures : au poste de quatrième vice-président, celle de M. LISNARD, et au poste de quinzième vice-président, celle de M. VIAUD.

Au terme de cette heure écoulée, je vous confirme qu'aucune autre candidature n'a été déposée, et donc qu'une seule candidature ayant été constatée pour chacun des deux postes à pourvoir, sont par conséquent élus M. David LISNARD et M. Jérôme VIAUD comme vice-présidents du Conseil général. Je les en félicite.

Je vous précise que je confierai la délégation du tourisme à M. LISNARD, et la délégation de l'environnement, qu'occupait Lionnel LUCA, à M. VIAUD.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous souhaitons intervenir à propos de cette élection. Nous avons été favorables à cette nomination des deux nouveaux vice-présidents, particulièrement M. VINCIGUERRA et moi-même puisque nous sommes dans l'ouest du département et que

ces deux vice-présidents le sont également. Il s'agit aussi des communautés des Pays de Lérins et du Pays de Grasse. Au-delà de toute autre considération, nous souhaitons, avec ces deux vice-présidents, trouver des formes de consensus, de travail en commun, et trouver des solutions pour ces grandes questions qui nous animent tous, notamment, dans l'ouest du département, celles des transports et des déchets. Nous saluons donc cette élection. Puisqu'il n'y a pas eu de vote effectif, nous souhaitons le dire.

M. le Président.- Merci pour cette intervention républicaine que je salue et qui confirme la pertinence des choix effectués par notre majorité autour de ces candidats et de la qualité de ces candidats que vous avez légitimement reconnue. Ils s'inscrivent dans cet exécutif qui gère ce département, au service de l'intérêt général. Je suis très heureux que David LISNARD et Jérôme VIAUD deviennent vice-présidents du Conseil général et apportent leur expérience, leurs compétences.

David LISNARD est le nouveau maire de Cannes, qui est une ville essentielle pour notre département et son image. C'est une ville de tourisme et de congrès, et pas uniquement cela évidemment. Cette ville représente pour notre département un élément essentiel pour notre économie. M. LISNARD exprimera ses compétences, et elles sont grandes, de gestionnaire et d'homme animé par la nécessité de conduire une grande politique touristique ambitieuse. Il le fera avec le CRT que préside Alain GUMIEL.

Jérôme VIAUD aura à traiter les questions d'environnement dont avait jusqu'à présent la responsabilité Lionnel LUCA. Vous avez souligné, Mme GOURDON, quelques-uns des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Celui de la gestion des déchets n'est naturellement pas le moindre, avec une problématique encore plus prégnante sur l'ouest du département.

Je suis également heureux, par cette élection, d'exprimer la considération de l'assemblée départementale, pour le chef-lieu d'arrondissement de Grasse, et pour la ville de Cannes. Il était légitime pour moi que les maires de Cannes et de Grasse soient vice-présidents de notre assemblée. Je les remercie de leur engagement, et je remercie l'assemblée de la confiance qui leur a été accordée, et que je peux qualifier d'unanime en faisant suite, Mme GOURDON, à votre intervention.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance plénière.

Notre prochaine assemblée se réunira le 26 juin pour examiner le compte administratif de l'année 2013 ainsi que les rapports habituels de la séance plénière. Je vous remercie de votre présence et j'adresse encore une fois mes félicitations à David LISNARD et Jérôme VIAUD.

La séance est levée à 11 heures 21.